## Modalités de paiement

Le paiement des frais d'agrément s'élevant à 600dh TTC par demande d'agrément peut s'effectuer par :

- n°310810100012400043210108 ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR);
- n° 007810000450400000021530 ouvert à Attijariwafa Bank ;
- n°181810212125921544000156 ouvert à la BCP;
- n°011810000001210000886570 ouvert à la BMCE ;
- n°013810010700000720010194 ouvert à la BMCI;
- n°225810019509117651012620 ouvert au Crédit Agricole ;
- n°10498 ouvert à Poste Maroc.

La raison sociale du demandeur doit apparaître au niveau du justificatif de paiement.